

## Profession de foi

### Pour des écoles d'architecture à la croisée des mondes professionnel et universitaire

#### Professeurs

Groupe 1	Groupe 2
Jodelle ZETLAOUI-LEGER ENSA Paris La Villette (SHSA)	Béatrice MARIOLLE ENSAP Lille (TPCAU)
Jean-Marc WEIL ENSA Marne la Vallée (STA)	Rémi PAPILLAULT ENSA Toulouse (VT)
Anne-Marie CHÂTELET ENSA Strasbourg (HCA)	Élodie NOURRIGAT ENSA Montpellier (TPCAU)
Philippe DUFIEUX ENSA Lyon (HCA)	Pascal ROLLET ENSA Grenoble (TPCAU)
Virginie PICON-LEFEBVRE ENSA Belleville (HCA)	Cristiana MAZZONI ENSA Belleville (VT)
Christophe CAMUS ENSA Bretagne (SHSA)	Philippe PROST ENSA Belleville (TPCAU)
Carmen POPESCU, ENSA Bretagne, (HCA)	Philippe SIMON ENSA Paris Val de Seine (TPCAU)
Alexandre DE LA FOYE, ENSA Nantes (STA)	Olivier BALAY ENSA Lyon (TPCAU)

#### Maîtres de conférences

Groupe 1	Groupe 2
Gauthier BOLLE ENSAP Bordeaux (HCA)	Minna NORDSTRÖM ENSA Paris La Villette (VT)
Maxime DECOMMER ENSA Bretagne (SHSA)	Julien PERRAUD ENSA Nantes (TPCAU)
Stéphanie DADOUR ENSA Grenoble (HCA)	Joanne VAJDA ENSA Paris Malaquais (VT)
Roberta MORELLI ENSA Belleville (STA)	Laurent HODEBERT ENSA Marseille (VT)
Baptiste DEBOMBOURG ENSA Paris La Villette (ATR)	Anne-Sophie KEHR ENSA Strasbourg (TPCAU)
Pauline BOYER ENSAP Bordeaux (ATR)	Alexandre MOISSET ENSAP Bordeaux (VT)
Felipe RIBIERO CUNHA ENSA Normandie (STA)	Anne SCHEOU ENSA Nancy (TPCAU)
Theodora MANOLA ENSA Grenoble (SHSA)	Émilien ROBIN ENSA Belleville (TPCAU)
Shahram ABADIE ENSA Clermont-Ferrand (HCA)	Juliette POMMIER ENSAP Lille (TPCAU)
Lela DIMITRIADI ENSA Paris Malaquais (STA)	Simon TEYSSOU ENSA Clermont-Ferrand (VT)
Gilles PATE ENSAP Versailles (ATR)	Laurence MAYEUR ENSA Marne-la-Vallée (TPCAU)
Sabrina BRESSON ENSA Val de Seine (SHSA)	Maria SALERNO ENSA Paris Malaquais (TPCAU)

Créé en 2018 par décret, le Conseil National des Enseignants-chercheurs des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture, le CNECEA a vocation à se prononcer sur les mesures individuelles relatives aux enseignants-chercheurs titulaires répartis en deux corps de professeurs et maîtres de conférences. Il est composé de 36 membres, 24 élus et 12 nommés par le ministre chargé de l'Architecture. Aussi, nos listes fédèrent-elles sous une même profession de foi, professeurs et maîtres de conférence, favorisant un dialogue collégial essentiel entre les uns et les autres.

Le CNECEA établit la liste de qualification aux fonctions d'enseignant-chercheur, assure le suivi des carrières en se prononçant notamment sur les demandes de promotions et de congés pour études et recherche. Il détermine également les critères donnant lieu aux décharges d'enseignement et est amené à intervenir sur des sujets plus généraux concernant le développement de la recherche. Ces modifications institutionnelles et organisationnelles arrivent à un moment clef pour les écoles d'architecture alors que la recherche et les modes d'exercice sont interpellés par des crises multiples, énergétiques, sociétales, écologiques.

## **Des listes indépendantes, ancrées dans les mondes professionnel et universitaire**

Le CNECEA est une section riche de sa pluridisciplinarité et de sa diversité par son double ancrage universitaire et professionnel. C'est pourquoi, nos listes ont été constituées en veillant à une représentation large et diversifiée de leurs membres selon les disciplines et formations d'origine, les établissements de rattachement, ainsi que les expériences en matière de pédagogie, de recherche et de pratique professionnelle. Nous avons également cherché à établir, autant que les structures démographiques de chaque champ le permettaient, une répartition équilibrée entre les femmes et les hommes.

Les membres de nos listes entendent exercer leur mandat, examiner les dossiers, argumenter et exprimer leurs choix en dehors de toute considération liée à la défense d'une posture idéologique, d'une doctrine ou d'une école de pensée. Ils envisagent de siéger dans un esprit constructif et un souci de transparence pour mettre en place des principes d'échanges collégiaux, des critères d'évaluation objectifs et partagés, des modalités de prise de décision claires et démocratiques.

## **Construire des critères d'évaluation tenant compte des spécificités de l'enseignement de l'architecture, du paysage et de l'urbain**

Les premières années d'existence du CNECEA seront l'occasion de préciser les principes de fonctionnement de cette instance, les critères et le cadre de ses délibérations afin que celles-ci soient argumentées, pertinentes et considérées comme justes. Nous contribuerons à les définir avec la préoccupation :

- d'affirmer la spécificité de l'enseignement de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme, mettant la question du projet au cœur des enjeux historiques, sociétaux, techniques, patrimoniaux et l'associant à la transition écologique ;
- de revendiquer les dimensions interscalaire et interdisciplinaire de la pédagogie et de la recherche en architecture, en paysage et en urbanisme ;
- d'apprécier les candidatures en tenant compte de la diversité des parcours universitaires et professionnels, des modes d'exercices de la recherche qui peuvent se décliner en entretenant des liens étroits avec la pratique, comme avec la théorie ;
- d'évaluer les travaux en fonction des exigences de qualité et de rigueur de l'enseignement supérieur.

## **Un engagement pour une reconnaissance complète des missions réalisées**

Nous soutenons le principe de la réforme de la gestion des carrières en cours mais souhaitons œuvrer dans le sens d'une diversification des missions conférées aux écoles et à leurs personnels en demandant :

- l'instauration d'un statut d'enseignant(e)-chercheur(e) de plein exercice à 192hTD qui permettrait de mieux accompagner cette évolution ;
- une augmentation du nombre de postes de titulaires. Il s'agira ainsi de pérenniser ce qui a été entrepris par le système de compensation des décharges d'heures d'enseignement qui, dans sa forme actuelle, conduit à une fragmentation des services d'enseignement, à une instabilité et à une fragilisation des modes d'exercices ;
- une clarification du statut des enseignants praticiens considérant que si le statut d'enseignant chercheur a été adopté comme statut unique, des modalités d'application pourraient être mises en œuvre pour favoriser la présence de praticiens dans les ENSA : postes titulaires mi-temps, postes d'enseignants associés ...

C'est aussi dans cet état d'esprit que nous contribuerons à la constitution d'un référentiel national d'équivalence horaire pour la décharge d'heures de service, tout en suggérant d'instaurer des possibilités de rémunérations en heures complémentaires ou de primes comme c'est le cas dans d'autres établissements d'enseignement supérieur. Nous exprimerons notre préoccupation d'une meilleure prise en compte et de reconnaissance de l'ensemble des activités effectuées au sein des ENSA, qu'elles soient pédagogiques, scientifiques, administratives ou de valorisation des connaissances. Il s'agira de favoriser ainsi l'implication dans des responsabilités collectives, de mieux partager les activités de coordination et d'évaluation qui se multiplient, de soutenir l'évolution des pédagogies, le développement des thèses et leur encadrement, le montage et le pilotage de projets de recherche, le développement de la formation continue et des partenariats à l'échelle locale ou internationale.